

Image not found or type unknown



Frais de route et conduite de nuit

Par **camion50**, le **02/08/2015** à **00:13**

Bonjour,rrnrnJe suis chauffeur routier (transports frigorifiques), 13 ans d'ancienneté dans la société, coef 150 niveau 7, salaire de base : 10,38 euro/heure, majoration de nuit 1,96/heure et je n'ai aucune prime.rrnrnJe prends mon camion entre 19h15/19h30 le soir, je roule toute la nuit et je finis le matin entre 7h/7h30. Je découche et fais ma coupure de 9h, je repars à 16h/16h30 pour finir au dépôt entre 4h/5h du matin puis je rentre à la maison pour repartir le soir. Ceci 10 à 12 tours dans le mois. A quoi puis-je prétendre comme frais de route par tour ?rrnrnMerci de votre réponse.